



Régularisation d'état civil

Par **kamel**, le **31/01/2009** à **02:27**

je viens de me remarié depuis peu le 06/11/2009 , j'ai pris un rendez vous au consulat de france pour transcrire mon mariage , mais il met obligé de transcrire le premier d'abord (contracté en tunisie aout 2004 et divorcé décembre 2007). d'après l'administration le temps d'attente est très long , 6 mois pour la transcription et 1ans pour enregistrer le divorce en france (nantes), puis 6 mois pour transcrire le deuxième mariage !

*je voudrai savoir si cela est vraiment si long ?

*que puis je faire pour accélérer ou gagner qq mois au moins afin de pouvoir faire venir ma femme , laisser seul en tunisie ?

*si je dois demander les service d'un avocat ? et en quoi doit il etre spécialisé ?

merci .

Par **moulay_ahmed**, le **17/11/2012** à **09:24**

Bonjour

J'ai eu mon certificat de nationalité me déclarant Française du fait que je conserve cette nationalité par l'effet collectif attaché à la déclaration de mon père en 1963 , j'ai reconstitué mon acte de naissance et transcrit mon acte de mariage , pourrais-je transcrire les actes de naissances de mes enfants majeurs ? si oui prendriez vous cette affaire ? à combien sont vos honoraires.Merci

Par amajuris, le 17/11/2012 à 15:10

bjr,

ce forum n'est pas un forum d'avocats.

si vous cherchez un avocat il vous faut un avocat spécialisé dans ce type d'affaire en vous renseignant à l'ordre des avocats du barreau de votre domicile.

cdt